



Bernard Thibault et François Chérèque sur le plateau de France 2, le 16 juin 2010.

Photo AFP

A la veille du 23 septembre, les travailleurs sont en droit de s'interroger. Pourquoi certains dirigeants, dans les syndicats, refusent-ils obstinément d'appeler au retrait du projet de loi gouvernemental sur les retraites ? Des syndicats, des fédérations entières l'exigent pourtant (*lire page 4*). Pourquoi, du PS au NPA, le débat semble se focaliser sur les prochaines élections législatives et présidentielle en 2012 (*lire page 3*) ? Pourquoi ces partis privilégient-ils une stratégie d'amendements, qui a eu pour résultat d'aggraver le texte gouvernemental (*lire page 5*) ?

Les questions auxquelles sont confrontés les travailleurs

Par Daniel Shapira

Jusqu'à la veille de la journée de grèves et de manifestations du 23 septembre, les prises de position se multiplient, telle celle de l'Union des syndicats CGT du groupe Caisse des dépôts (*voir ci-contre*) posant le problème de la responsabilité des organisations syndicales au plan confédéral, et particulièrement de Thibault, dans l'appel à la grève, générale ou interprofessionnelle, jusqu'au retrait. Et c'est ce moment qu'a choisi Bernard Thibault pour s'exprimer lundi 20 septembre au micro de RTL. D'abord sur le fond. Le journaliste, Jean-Michel Apathie, lui pose la question : « Les sénateurs sont prêts, visiblement, à étudier quelques amendements, notamment la possibilité réservée aux femmes qui ont eu trois enfants de partir à 65 ans. C'est une idée qui vous paraît bonne et suffisante ? » Et Bernard Thibault de répondre : « Eh bien, c'est surtout une idée qui laisse apparaître que cette réforme ne passera pas en l'état. » « Pas en l'état » ? Donc, il faudrait quelques ajouts, quelques amendements ? Mais un nombre grandissant d'instances de la CGT à tous les niveaux (*voir page 4*) considèrent que cette contre-réforme n'est ni négociable ni amendable et en exigent le retrait ou l'abandon.

« Nous ne sommes pas dans le slogan syndical »

Bernard Thibault répond ensuite à une autre question, formulée ainsi : « Pourriez-vous donner un mot d'ordre de grève générale après la journée de jeudi si, de votre point de vue, elle est réussie ? » Il déclare : « Vous savez bien qu'il y a, dans le milieu syndical, certaines organisations qui en font une rhétorique. Force ouvrière a même

organisé sa grève générale le 15 juin (...). Nous, nous ne faisons pas dans le slogan. Nous souhaitons qu'à partir de jeudi, il y ait aussi des assemblées du personnel, chacun connaît le calendrier. Le gouvernement, le chef de l'Etat, a voulu nous prendre, comment dire, de vitesse avec le calendrier qu'il a retenu. Chacun sait que cette loi va être mise maintenant à l'examen du Sénat et que les choses peuvent se conclure fin octobre. Et nous discutons donc, à la fois, de la réussite de la journée de jeudi et des initiatives qui peuvent s'ensuivre. »

Le journaliste le coupe : « Mais pas de grève générale... »

Bernard Thibault répond : « Pas d'appel incantatoire, comme d'autres l'ont lancé (...). Donc, nous ne sommes pas dans le slogan syndical. » Ainsi, à l'aspiration qui monte d'en bas, Bernard Thibault répond qu'il s'agit de « slogans », renvoyant à de vagues « assemblées du personnel » ici ou là.

C'est d'ailleurs la conclusion d'une note confédérale de la CGT rédigée le 17 septembre, au lendemain de la réunion des confédérations, où Nadine Prigent, membre du bureau confédéral, écrit : « Comme nous l'avons déjà recommandé, il faut ancrer la mobilisation et le débat sur les suites à l'entreprise » (souligné dans le texte — NDLR).

La tenue d'un grand nombre d'assemblées générales doit être au service de cet objectif. Il faut soigner particulièrement les démarches unitaires à ce niveau, c'est ce qui permettra de consolider l'unité syndicale, y compris sur le plan national. Tout ne peut pas venir de l'intersyndicale nationale. »

« Tout ne peut pas venir de l'intersyndicale nationale » ? Ce seraient donc les travailleurs qui seraient responsables si, au lendemain du 23 septembre, la grève ne se généralise pas ?

Cette formulation va à l'encontre de l'exigence exprimée dans de multiples motions ou tracts demandant que les organisations syndicales appellent à la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait.



Photo AFP

« Comme nous l'avons déjà recommandé, il faut ancrer la mobilisation et le débat sur les suites à l'entreprise »

Nadine Prigent, membre du bureau confédéral de la CGT

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

par l'Union des syndicats CGT du groupe Caisse des dépôts (USCD-CGT) réunie en commission exécutive le 14 septembre 2010

La commission exécutive de l'USCD-CGT, réunie à Paris le 14 septembre 2010, a procédé à l'analyse du mouvement social qui s'amplifie dans tout le pays, notamment à la suite des grèves et manifestations du 7 septembre dernier contre le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement avec le soutien de la majorité présidentielle et du patronat.

L'appel partiellement intersyndical pour la journée du 23 septembre 2010 n'est pas à la hauteur des attentes de la population et des enjeux pour les travailleurs.

Il n'est pas raisonnable d'appeler à une nouvelle journée d'action ponctuelle quinze jours après celle qui a mené dans la rue près de 3 millions de personnes si l'on souhaite vraiment obtenir le retrait du projet gouvernemental.

Si les organisations syndicales, et la CGT doit en être le fer de lance, veulent réellement mobiliser les travailleurs contre ce projet, elles doivent lancer dès à présent un mot d'ordre d'appel à la grève générale reconductible, à partir du 23 septembre, jusqu'au retrait du projet ou l'abrogation de la loi.

Les membres de la commission exécutive de l'USCD-CGT sont conscients qu'un tel appel n'enclencherait pas immédiatement une grève générale dans l'ensemble du pays, mais les salariés sauront ainsi qu'il existe une réelle volonté de faire capoter ce projet et les syndicats CGT auront le sentiment d'agir avec un soutien confédéral dans la présentation de cette modalité d'action auprès des personnels dans les assemblées générales. Continuer, comme en 2009, de lancer des actions ponctuelles sans réelles perspectives d'ampleur amènera obligatoirement une défaite supplémentaire du monde du travail face à ce gouvernement, qui, bien que discrédité par de nombreuses affaires, durcit le ton et ne s'arrêtera pas dans la casse de nos acquis sociaux si nous ne mettons pas fin à cette action destructrice.

C'est pourquoi nous demandons, comme le font d'autres organisations syndicales de la CGT, les unions locales ou départementales, à notre Confédération générale du travail, et tout particulièrement à son secrétaire général, de lancer un appel à la grève générale reconductible jusqu'au blocage du pays pour faire reculer le gouvernement et satisfaire nos revendications.

Fait à Paris, le 14 septembre 2010
La commission exécutive de l'USCD-CGT

La gauche et l'extrême gauche réunies ensemble ce week-end

Des "partenaires de lutte", mais dans quel objectif ?



Lors de l'université d'été du courant du PS "Un monde d'avance", le 19 septembre, Benoît Hamon (à droite), porte-parole du Parti socialiste, discute avec Olivier Besancenot (NPA), Pierre Laurent (PCF) et Jean-Vincent Placé (Verts).

Par Lucien Gauthier

Le quotidien *Libération*, s'interrogeant sur les suites du 23 septembre, écrit : « C'est en effet aux sénateurs d'examiner le texte à partir du 4 octobre. Et les syndicats ne désespèrent pas d'obtenir quelques améliorations » (21 septembre). Quand *Libération* parle des syndicats, il faut comprendre certains responsables syndicaux...

On ne peut pas demander le retrait d'un projet de loi qu'on veut amender

Louis Malys (CFDT) est le premier responsable auditionné par la commission des affaires sociales du Sénat. Comme son chef Chèrèque, il défend des propositions d'amendement : « Nous apprécierons toute mesure qui corrigera les inégalités. » Des déclarations d'autres responsables syndicaux vont dans le même sens. On comprend, dans ces conditions, que l'exigence du retrait n'est pas à l'ordre du jour pour eux si leur objectif est d'amender le projet gouvernemental.

C'est d'ailleurs ce que n'ont cessé de faire les députés du PS, du PCF et du Parti de gauche à l'Assemblée nationale, et qu'ils s'apprentent à refaire au Sénat (on lira page 5 les conséquences de ces amendements).

Quand, pour certains, aller défilé le 23 septembre signifie attendre 2012

La présence de représentants de la gauche et de l'extrême gauche à la manifestation du 23 septembre a pour but de faire « bouger les lignes » à droite, afin d'obtenir des amendements au Sénat. Ce ne sont pas, bien évidemment, les mêmes motivations qui poussent les travailleurs à faire grève et à manifester pour s'opposer à la contre-réforme du gouvernement contre les retraites.

Appuyant le refus d'un certain nombre de responsables d'appeler au retrait, les dirigeants du PS ont clairement indiqué les limites du « combat » actuel, puisque Aubry et Royal déplacent le débat pour 2012, quitte à promettre de revenir alors sur la loi sur les retraites. L'hebdomadaire patronal *Le Nouvel Économiste* écrit : « Le vrai débat sur la retraite va sans doute avoir lieu plus tard, en 2012 » (17 septembre).

"Résister ensemble", mais à quoi ?

On sait ce que valent les promesses de revenir en 2012 sur la loi. Mais dans l'immédiat, cela signifie que la question serait définitivement réglée et que Sarkozy l'aurait emporté. Il faudrait donc passer maintenant au débat sur le programme du PS, du PCF et des autres sur une bonne réforme en 2012, en l'opposant à la mauvaise réforme de Sarkozy.

Certains responsables confédéraux se sont refusés à appeler au retrait du projet de loi au nom de l'exigence d'un « vrai débat ». Et la « gauche » ouvre le débat pour 2012. Le week-end dernier, le rassemblement de Ségolène Royal comme celui de Benoît Hamon en étaient le cadre.

Olivier Besancenot était présent, lui, au rassemblement de Hamon, le porte-parole du PS. Il y a expliqué que le meilleur moyen pour battre Sarkozy en 2012 était de le battre sur sa réforme des retraites. « Nos programmes ne sont pas compatibles dans un même gouvernement, mais nous pouvons être partenaires de lutte. » Il a ajouté, applaudi par les responsables et militants PS présents : « On peut résister ensemble. »

"Partenaires de lutte"... mais pas pour le retrait

Résister ensemble, dit Besancenot... mais résister à quoi ?

En tout cas, pas pour dire ensemble retrait, puisque le PS n'y est pas favorable. Gaëtan Gorce, un responsable socialiste, a clairement indiqué à l'Assemblée nationale : « Nous nous battons non pas pour polémiquer ou refuser une réforme, mais pour démontrer que cette réforme-là n'est pas la bonne, nous ne demandons pas son retrait. »

Et d'ailleurs, dans de nombreux collectifs unitaires, réunissant un vaste regroupement politico-syndical avec le PS, le PCF, le Parti de gauche et le NPA, l'exigence du retrait n'y figure pas.

Quand "le gouvernement n'entend que très partiellement la colère populaire"

Dans le XVIII^e arrondissement de Paris, un comité unitaire, qui regroupe notamment le

Parti de gauche, le NPA (notons que c'est le comité NPA dont est membre Besancenot), le PCF, le PS et les Verts, appelle dans un tract à manifester le 23 septembre. On peut y lire : « Le financement durable des retraites par répartition est possible avec une autre répartition des richesses. »

Le collectif considère donc qu'il faudrait aller dans le sens d'une réforme du financement du système des retraites, c'est-à-dire d'une bonne réforme. Et il ajoute dans le tract : « Le gouvernement n'entend que très partiellement la colère populaire. »

Très partiellement, cela veut dire que, malgré tout, il entend quand même.

Dans l'arrondissement d'à côté, le XIX^e arrondissement, le comité équivalent traduit ce que veut dire l'entente partielle de la part de Sarkozy de la colère populaire : « Les annonces de Sarkozy ne sont que des mesurette qui ne changent rien au caractère injuste et inacceptable de cette réforme. »

Les annonces de Sarkozy, des mesurette ? La remise en cause de la médecine du travail (lire page 5), une mesurette ? On voit bien où conduit de manière mécanique le refus d'exiger le retrait de la loi.

Ne pas ouvrir de "brèches"...

A la Fête de la fraternité de Ségolène Royal, c'est Jean-Luc Mélenchon qui était présent. On sait que Jean-Luc Mélenchon s'est déjà porté candidat à la candidature à la présidentielle pour représenter le Front de gauche. PCF et Parti de gauche proposent au NPA d'intégrer le Front de gauche.

Dans une interview au *Nouvel Observateur*, quelques jours auparavant, Mélenchon répondait à une question sur l'annonce de Royal de revenir sur la loi Sarkozy en 2012 : « Nous avons décidé de faire semblant d'y croire, sinon on ouvre une brèche à gauche. »

Le même week-end, le porte-parole du PS, Benoît Hamon, outre Besancenot, avait invité à son rassemblement Pierre Laurent, du PCF, et Placé, des Verts. Henri Emmanuelli était également présent.

Tout le monde se prépare pour 2012, tandis que Sarkozy annonce avec les retraites une nouvelle offensive contre la Sécu. Il ne faut surtout pas ouvrir de brèches...

ÉDITORIAL

"A moins de deux ans" ?

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Il aura fallu attendre le 19 septembre pour que Benoît Hamon, porte-parole du Parti socialiste, prononce le mot « retrait » à propos de la contre-réforme des retraites (1). Avant cela, son parti avait cherché à amender le projet de loi à l'Assemblée nationale et s'y était abstenu sur l'allongement de la durée de cotisation. Quant à imposer le retrait, c'est une autre affaire. Hamon déclare : « Ça dépend largement de l'ampleur de la mobilisation (...). Que les travailleurs se mettent en grève est loin d'être acquis » (2). Bref, si le gouvernement ne recule pas... ce sera la faute des travailleurs. Dès lors, Hamon voit comme seule « perspective (...) des discussions préparatoires au contrat de gouvernement commun de toute la gauche en 2012 ». Et de se féliciter de ce que les représentants du PCF et des Verts « ont clairement annoncé qu'ils étaient prêts à s'asseoir autour de la table et discuter du programme ».

La veille, Ségolène Royal avait annoncé sa participation à la manifestation du 23 septembre. Pour obtenir le retrait ? Pas vraiment : « Les gens vont avoir peur, je leur dis de ne pas avoir peur, nous rétablirons les retraites à 60 et à 65 ans (...). Nous sommes à moins de deux ans du changement. » Plus que deux ans, donc ! Une bagatelle ! Et d'ici là ? D'ici là, la contre-réforme destructrice des retraites devrait s'appliquer ? D'ici là, le plan annoncé contre la Sécurité sociale devrait achever de démanteler cette principale conquête de 1945 ? D'ici là, par centaines de milliers, licenciements et suppressions d'emplois publics devraient continuer à tomber, les hôpitaux, les bureaux de poste, les écoles continuer à fermer ?

Mais même pour 2012, ces promesses apparaissent bien inconsidérées à Pierre Moscovici, autre dirigeant du PS, proche de Strauss-Kahn, qui siffle la fin de la récréation. Le PS, dit-il, doit « rester sur son propre axe. Le PS ne doit pas ignorer que compte tenu de la situation écrasante de l'endettement du pays, il faudra demander des efforts » (3).

A sa façon, Moscovici a raison. C'est au nom de l'endettement de l'Etat que sont imposées toutes les mesures destructrices des conquêtes ouvrières et de la démocratie. Cette dette de plus de 1 300 milliards d'euros est, pour l'essentiel, entre les mains des grandes institutions financières, c'est-à-dire le capital financier, qui, avec ses « agences de notation », dicte sa loi à tous les gouvernements.

De deux choses l'une.

Ou bien se plier à cette dictature de la dette, comme l'exigent le Fonds monétaire international (FMI) et l'Union européenne. La conséquence logique en est la politique mise en œuvre par Sarkozy — à commencer par sa contre-réforme des retraites. Ceux qui acceptent ce cadre agissent, dans les faits (quelles que soient les déclarations), pour permettre à Sarkozy d'appliquer tous ses plans jusqu'en 2012. Après quoi, soit Sarkozy réélu, soit un Strauss-Kahn ou une Martine Aubry appliqueront la même politique au service des mêmes institutions.

Ou bien le retrait de la contre-réforme. C'est-à-dire un pas sur la voie de la rupture avec la dictature de la dette, du FMI, de la Banque mondiale et de l'Union européenne qui l'imposent au compte de la classe capitaliste. Si cette rupture est à l'ordre du jour, c'est dès maintenant.

(1) *L'Humanité* (21 septembre).

(2) *Le Monde* (21 septembre).

(3) *Ibidem*.

“C’est par la grève interprofessionnelle pour le retrait qu’il est possible de faire reculer le gouvernement”

Lu dans des tracts et appels syndicaux pour la grève le 23 septembre.

Souvent dans l’unité, dans des appels aux salariés ou dans des adresses à leurs directions, de nombreux syndicats prennent position. Et comme le dit l’un d’entre eux, se prononçant pour la grève interprofessionnelle pour le retrait du projet de loi gouvernemental sur les retraites : « On ne peut prétendre faire prendre aux travailleurs, aux salariés, chacun dans leur usine ou dans leur service, les décisions qui incombent aux dirigeants confédéraux nationaux. »

Syndicat CGT Saint-Gobain SEVA (Chalon-sur-Saône)

“Vous avez, en tant que direction confédérale, toutes les cartes en main pour décider”

« Aux bureaux confédéral et fédéral, aux instances UD, UL, USTM, le 18 septembre (...). Dans cette situation où les syndiqués et les salariés qui se sont mobilisés le 7 et des millions d’autres attendent qu’une perspective claire soit ouverte dans ce sens, comment comprendre qu’on appelle les salariés et les syndiqués à discuter en assemblée générale de l’après-23 si l’on ne prend en compte leurs volontés, leurs décisions, que le 24 ?

(...) Par ailleurs, il ne faut pas inverser les rôles. On ne peut prétendre faire prendre aux travailleurs, aux salariés, chacun dans leur usine ou dans leur service, les décisions qui incombent aux dirigeants confédéraux nationaux.

Aujourd’hui, après le 24 juin et le 7 septembre, vous avez, en tant que direction confédérale, toutes les cartes en main pour décider : si, avec plus de trois millions de salariés en grève et près de trois millions dans la rue le 7 septembre, soutenus par 70 % de la population, selon les instituts de sondages qui ne sont pas favorable à la classe ouvrière, les choses ne sont pas claires, si les conditions ne sont pas réunies pour appeler à la grève nationale interpro jusqu’au retrait, elles ne le seront jamais !

Et, oui ou non, “cette réforme est-elle inacceptable ?”, comme il est écrit dans la “lettre ouverte” de l’intersyndicale à Sarkozy et ses ministres ! La position de notre syndicat est exprimée dans le tract ci-joint, que nous diffuserons aux portes de l’entreprise et dans les ateliers et les bureaux lundi 20 septembre pour appeler à la grève et manifester le 23 : notre confédération doit lancer un appel, avant le 23, à la grève nationale interprofessionnelle jusqu’au retrait du projet de loi du gouvernement si le gouvernement ne recule pas le 23 septembre. Elle doit œuvrer en ce sens auprès des autres confédérations. »

LA FÉDÉRATION CGT DE L’ÉQUIPEMENT

“Faire reculer le gouvernement pour qu’il abandonne son projet de loi”

« Le 7 septembre, des manifestations massives ont réuni près de 3 millions de personnes (...). En amplifiant la lutte, il est encore possible de faire reculer le gouvernement afin qu’il abandonne son projet de loi. La fédération nationale CGT de l’Équipement-Environnement appelle l’ensemble du personnel à s’inscrire dans la journée de mobilisation du 23 septembre par la grève et les manifestations (...).
Montreuil, le 15 septembre 2010. »

L’Union nationale des affaires sociales (UNAS) CGT

“Un engagement clair de toute la CGT pour le retrait serait décisif”

« Adresse aux membres du bureau confédéral. La commission exécutive nationale de l’Union nationale des affaires sociales CGT, réunie mardi 14 septembre, a largement discuté de la nécessaire mobilisation pour gagner la bataille sur les retraites. Elle a, à l’unanimité (...), pris connaissance des appels à continuer l’action sans délai, et, dans ce cadre, regretté le calendrier inter-



Dans le rassemblement syndical, le 15 septembre, devant l’Assemblée nationale.

confédéral (action et rassemblement le 15 septembre, grèves et manifestations le 23 septembre), qui reporte trop loin la relance de la lutte pour faire reculer le gouvernement (...). La commission exécutive de l’UNAS CGT est persuadée que, puisque les cortèges CGT composent les trois quarts ou les quatre cinquièmes des manifestations, où de très nombreuses expressions de structures CGT ou banderoles vont dans le sens du retrait du projet de loi, un tel engagement clair de toute la CGT serait décisif pour renforcer la détermination, souder sur un axe clair et gagner sur les retraites. Elle demande que cette position soit mise au débat le plus large. »

LA FÉDÉRATION NATIONALE CGT DES PROFESSIONNELS DE LA VENTE

“Retrait ! La grève interprofessionnelle sera le levier nécessaire”

« L’exigence de la grève interprofessionnelle grandit pour mettre en échec le gouvernement !

Cette contre-réforme a des conséquences dramatiques pour les salariés (...). Le projet de loi Sarkozy-Fillon-Woerth n’est ni amendable ni négociable ! Nous appelons les VRP, technico-commerciaux, cadres de la vente, vendeurs à domicile et autres commerciaux à faire grève et à participer aux manifestations le 23 septembre !

Pas touche à nos retraites ! Retrait du projet de loi ! Si le gouvernement n’entend pas cette exigence jusqu’à l’abandon du projet, la grève interprofessionnelle sera le levier nécessaire pour qu’il cède et pour obtenir gain de cause. »

Université de Bordeaux-II : appel commun des syndicats FERC Sup CGT, SNPRES FO, SNESUP FSU, SNC S FSU, SGEN CFDT, UNSA

“Refuser ce recul social sans précédent”

« Nous considérons que c’est par la grève interprofessionnelle (public-privé) pour le retrait du projet gouvernemental qu’il est possible de faire reculer le gouvernement.

Pour refuser ce recul social sans précédent, refuser ce nouvel allongement de la durée de cotisation, pour le maintien de l’âge légal de départ à 60 ans, pour le maintien du Code des pensions civiles et militaires, de toutes les garanties et du calcul sur les six derniers mois, nous appelons l’ensemble des personnels de l’université à la grève le 23 septembre. Ni amendable ni négociable ! Retrait ! Tous en grève le 23 septembre. Manifestation : 11 heures, allées de Tourny, à Bordeaux. »

Tract commun des syndicats FO et CGT du Centre national d’études spatiales (CNES), à Toulouse

“Cette contre-réforme n’est ni amendable ni négociable”

« Les salariés de ce pays l’ont clairement démontré : ils ne veulent pas de la réforme gouvernementale sur les retraites ! 67 % des personnes interrogées se prononcent pour le retrait du projet gouvernemental. Les mesures prises depuis 1993 ont provoqué une baisse des pensions de plus de 20 %, ainsi qu’un recul de l’âge de départ. C’est là-dessus qu’il faut revenir, et, pour l’heure, aucune régression supplémentaire n’est envisageable (...). Les syndicats CGT et FO du CNES le réaffirment : cette contre-réforme n’est ni amendable ni négociable, tout se concentre sur une exigence : retrait du texte gouvernemental, qui ne peut être obtenu dans l’unité que par la grève interprofessionnelle. »

Le personnel de l’AFPA de Compiègne avec ses syndicats FO, SUD et CGT

“Nous nous adressons à nos organisations syndicales”

« Réuni le 17 septembre à l’appel de ses syndicats FO, SUD et CGT, le personnel de l’AFPA de Compiègne a adopté la prise de position suivante : l’immense succès du 7 septembre a largement prouvé la volonté massive des travailleurs d’obtenir le retrait de la réforme des retraites (...).

Le 15 septembre, les manifestations massives devant l’Assemblée nationale et devant les préfectures l’ont également démontré : ce que veulent les travailleurs, c’est le retrait de la loi, maintenant, tout de suite !

Cette possibilité existe encore. Nous sommes prêts. Nous nous adressons à nos organisations syndicales pour qu’elles appellent dans l’unité à la grève interprofessionnelle pour le retrait de la réforme des retraites. Nous décidons de faire connaître cette prise de position à l’ensemble des agents AFPA. »

LA FÉDÉRATION CGT DES POSTIERS ET TÉLÉCOMMUNICANTS CGT (FAPT-CGT)

“Gagner l’abandon de la réforme”

« Montreuil, le 20 septembre 2010. Notre conseil national appelle les salariés à donner encore plus de force, à élargir l’action engagée contre la réforme du gouvernement en agissant massivement par la grève et les manifestations le 23 septembre.

Notre conseil national réaffirme sa détermination à gagner l’abandon de la réforme du gouvernement et l’ouverture de négociations sur les questions de retraite, d’emplois et de salaires (...). »

Retraites : des amendements qui ont aggravé le projet de loi

Yan Legoff

Le texte adopté le 15 septembre par les députés, qui sera examiné à partir du 5 octobre par les sénateurs (et dès le 27 septembre en commission), a subi plusieurs amendements, dont certains ont aggravé le projet initial. Il en va ainsi de l'abrogation des articles du Code du travail instituant la médecine du travail, du développement des dispositifs de retraite par capitalisation ou encore de la préparation d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires d'État, qui porterait le coup de grâce au Code des pensions.

D'autres amendements se profilent au Sénat. A la faveur de la crise gouvernementale, des sénateurs de droite et centristes, jusqu'au président UMP du Sénat lui-même, Gérard Larcher, souhaiteraient que le report à 67 ans de l'âge de la retraite sans

décote (aujourd'hui fixé à 65 ans) ne s'applique pas aux femmes, au moins pour celles ayant élevé au moins trois enfants. François Bayrou, président du Modem, a déclaré dimanche 19 septembre : « Je crois que l'on peut faire sur ce point changer le gouvernement et rendre la réforme plus juste et équilibrée. »

Et encore, ce serait, croit savoir le journal *Les Echos* (17 septembre), au prix d'une remise en cause de la bonification de 10 % des pensions pour les mères de trois enfants...

L'essentiel, dans cette affaire, est de laisser une porte de sortie à la CFDT. Son secrétaire général, François Chérèque, avait proposé, début septembre, de repousser à 2018 le passage à 67 ans, en restant muet sur le report à 62 ans de l'âge légal.

Le *Journal du dimanche* (12 septembre) glissait de son côté que le Sénat « fait du leader de la CFDT son interlocuteur privilégié. "Il a ouvert une porte, ne la lui claquons pas sur les doigts",

lance un haut responsable de la majorité au palais du Luxembourg. »

Mais le ministre Eric Woerth, dans une interview au *Parisien* (21 septembre), semble écarter ce scénario : « Les bornes d'âge (de 62 et 67 ans) ne peuvent être modifiées », martèle-t-il, annonçant néanmoins de « nouveaux amendements » sur les chômeurs âgés, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes, et les handicapés.

A ce petit jeu-là, il faudrait accepter le cœur du projet de loi, à savoir le report de deux ans de l'âge de départ à la retraite, la baisse de 3 % du salaire des fonctionnaires, l'abrogation de diverses dispositions du Code des pensions protégeant les plus petites retraites et tous les amendements cités plus haut adoptés à l'Assemblée nationale. Qui pourrait marcher dans cette combine ? Retrait pur et simple !

L'amendement n° 730 abroge l'organisation actuelle de la médecine du travail

Correspondance

“Attribuer ces missions aux employeurs, c'est une attaque d'une brutalité inouïe”

Docteur Jacques Delon

Médecin du travail et syndicaliste, j'ai été indigné de voir inclure dans la loi sur les retraites un article issu des propositions du Medef

refusées par toutes les confédérations syndicales : l'attribution aux directeurs des services (donc aux employeurs) des missions qui sont celles des médecins du travail.

La médecine du travail, issue de la loi du 11 octobre 1946 (en liaison aussi avec celle qui a créé les comités d'entreprise), institue l'obligation légale, à laquelle l'employeur ne peut se soustraire, de fournir aux médecins du travail les moyens d'exercer leur mission.

Un médecin du travail, c'est un médecin, rien de plus, et rien d'autre (il n'est pas gestionnaire de l'entreprise, mais pas non plus représentant du personnel, ni inspecteur du travail...), mais rien de moins : dans le cadre de la déontologie, il doit examiner avec bienveillance tous les salariés, quelles que soient leurs caractéristiques, leur réputation (donc, leurs relations avec l'employeur), ce qui s'applique d'ailleurs à l'employeur lui-même, s'il est salarié ; il doit les examiner, les conseiller, leur faciliter les avantages sociaux auxquels leur état de santé leur donne droit ; tout cela dans le cadre du secret médical. Par ailleurs, il doit être informé par l'employeur des techniques de production (composition des produits employés, etc.), faire des propositions d'amélioration des conditions de travail (qu'il y ait ou non un CHSCT), déclarer ou faire déclarer des maladies professionnelles, demander des mutations de postes ou des aménagements individuels du poste de travail (qui ne sont pas des « faveurs », mais quasiment des « ordonnances médicales »), de quelque nature qu'ils soient. L'employeur est tenu d'y répondre (positif ou négatif), et, en cas de désaccord, c'est l'inspecteur du tra-



Photo AFP

“La médecine du travail s'articule avec tous les droits des salariés liés au contrat de travail, dont elle est elle-même un élément indissociable”

vail qui tranche. C'est cela que l'amendement 730 remet en cause.

« *Primum non nocere* », disait Hippocrate : « D'abord ne pas nuire... au patient, c'est-à-dire, en l'occurrence, au salarié. Car tout ne se passe pas,

évidemment, sans difficulté. Le salarié, à l'issue d'une visite médicale, reçoit du médecin un certificat médical. Il peut en faire usage comme il l'entend en usant des droits liés à son contrat de travail : la convention collective, le Code du travail... Il peut se faire aider par les syndicats de l'entreprise ou les élus au comité d'entreprise (la loi sur les comités d'entreprise étant une des origines de la médecine du travail), voire faire appel à l'inspection du travail ou aller aux prud'hommes si nécessaire, selon les cas. Il est évident aussi qu'en cas d'inaptitude au poste avec impossibilité de reclassement, le fait qu'il puisse avoir droit au chômage, à l'invalidité ou à la retraite n'est pas indifférent. De même, afin d'empêcher cette inaptitude, l'accès aux soins et à leur remboursement ou leur gratuité est vital. Voilà comment la médecine du travail s'articule avec tous les droits des salariés liés au contrat de travail, dont elle est elle-même un élément indissociable.

Attribuer ces missions aux employeurs, c'est une attaque d'une brutalité inouïe, car, chacun le comprend, il est impossible qu'ils les remplissent dans l'intérêt de leurs salariés ! C'est chercher à encamisoler les médecins du travail dans le cadre de l'intérêt des entreprises, exactement comme la loi Bachelot cherche à encamisoler les prescriptions médicales, tant en médecine de ville qu'à l'hôpital, dans le cadre de restrictions budgétaires, alors que la déontologie implique que le médecin agisse dans l'intérêt exclusif des malades, « conformément aux données acquises de la science », en soins comme en prévention, en ville comme à l'hôpital ou dans l'entreprise ! Ce projet de loi doit être retiré.

Sous couvert d'introduire la notion de « pénibilité » dans son projet de loi sur les retraites, le gouvernement a fait adopter par l'Assemblée nationale un amendement (n° 730) qui abroge deux articles majeurs du Code du travail sur lesquels est fondée la médecine du travail.

Les deux articles abrogés sont : — l'article L.4622-2,

qui stipule que « les services de santé au travail sont assurés par un ou plusieurs médecins qui prennent le nom de "médecins du travail" » ;

— l'article L.4622-4, selon lequel « les services de santé au travail font appel soit aux compétences des CRAM (...), soit à des personnes ou organismes (...). Cet appel aux compétences est réalisé dans des conditions garantissant les règles d'indépendance des professions médicales et l'indépendance des personnes ou organismes associés. »

Un collectif dénommé « Sauvons la médecine du travail » en explique la portée :

« L'amendement a pour objet exclusif de transférer aux services de santé au travail, donc à leurs directeurs, nommés et choisis par les employeurs, les responsabilités légales actuelles dévolues aux médecins du travail. Si cet amendement, qui prévoit l'application par décret de ces dispositions, est adopté, ce ne seront plus les médecins du travail qui seront chargés de la prévention médicale des risques professionnels, mais les employeurs, responsables de l'organisation du travail et des risques qu'ils font encourir à la santé des travailleurs qu'ils salarient. »

Pour *Informations ouvrières*, un médecin du travail réagit à cette nouvelle attaque.

Deux autres mesures ajoutées

Un rapport d'ici un an pour créer une "caisse de retraite des fonctionnaires de l'Etat"

Les retraites des fonctionnaires de l'Etat ne relèvent pas d'une caisse spécifique, mais directement du budget de l'Etat, et ce depuis très longtemps. Pour y mettre fin, le gouvernement a fait introduire un article dans son projet de loi sur les retraites mettant sur les rails une « caisse autonome » pour ces fonctionnaires. « Avant le 30 septembre 2011, dit cet article, le gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires de l'Etat. Ce rapport examine notamment les contraintes organiques encadrant une telle création, les améliorations attendues en termes de transparence du système de retraite et les conditions d'une participation des partenaires sociaux à la gestion de cet établissement public. »

L'intérêt, pour le gouvernement, est évident : en sortant les retraites des fonctionnaires du budget de l'Etat, le gouvernement se prépare à de nouvelles attaques par la mise en déficit arbitraire de cette caisse. C'est aussi un moyen supplémentaire de destruction du statut de la fonction publique et de son « rapprochement » avec le privé.

“Les députés favorisent le développement de l'épargne retraite”

Lu sur le site Internet de *L'Argus des assurances* (15 septembre), revue professionnelle des assurances.

“Les députés ont réservé une place à la retraite par capitalisation, lui consacrant même un titre dans le projet de loi, intitulé “Mesures relatives à l'épargne retraite”. Les assureurs sont, dans l'ensemble, plutôt satisfaits du texte (...). L'une des plus importantes dispositions concerne la possibilité donnée aux assurés de sortir en capital du Perp (1) au moment du départ en retraite, à hauteur de 20 %. Une mesure qui, soulignent les assureurs, va entamer le capital épargné et réduire le montant des rentes versées. En l'absence de compte épargne-temps, les salariés auront la possibilité de verser dans un Perco (2), dans la limite de cinq jours par an, les sommes correspondant aux jours de repos non pris. Ils pourront aussi placer des sommes issues de la participation vers le Perco, mais uniquement s'il a déjà été mis en place dans l'entreprise. »

(1) Le Plan d'épargne retraite populaire (Perp) est un contrat d'assurance souscrit de façon individuelle.

(2) Le Plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco) peut être mis en place à l'initiative de l'entreprise ou par accord collectif.

La journée d'action européenne de la CES du 29 septembre : une suite au combat sur les retraites ?

Daniel Shapira

La Confédération européenne des syndicats (CES) organise le 29 septembre une journée d'action européenne sur le thème « Non à l'austérité, priorité à l'emploi et la croissance ! ».

Quels en sont les buts ?

Dans un communiqué en date du 17 septembre, intitulé « Journée d'action syndicale européenne du 29 septembre. 100 000 travailleurs défileront à Bruxelles », on lit : « Des délégations syndicales venues de toute l'Europe défileront dans les rues de Bruxelles pour protester contre les mesures d'austérité. Les salariés ne doivent pas être les seuls à payer l'irresponsabilité spéculative de certaines institutions financières. »

« Pas les seuls » ? Donc, il serait légitime, ou en tout cas inévitable, que les travailleurs paient quand même les conséquences de la crise. Ce n'est donc en tout cas pas le retrait de ces plans d'austérité qui frappent tous les travailleurs dans tous les pays d'Europe qui est à l'ordre du jour de cette manifestation du 29 septembre.

D'ailleurs, le 7 juillet dernier, la CES avait participé au Conseil européen de l'emploi et des affaires sociales, à l'issue duquel elle avait publié un communiqué se concluant ainsi : « La mise en garde contre les plans d'austérité sera le mot d'ordre de l'euro-manifestation que la CES organisera à Bruxelles le 29 septembre prochain. »

Manifester pour une « mise en garde » ? Ce serait là le mot d'ordre ? En quoi est-ce une revendication ?

Et concernant particulièrement les retraites, quelle est la position de la CES ? Dans toute l'Europe, les plans d'austérité se concentrent notamment dans de nouvelles mesures de report de l'âge légal de départ à la retraite. Le 7 juillet, dans son discours devant les ministres européens de l'Emploi et des Affaires sociales, John Monks, le secrétaire général de la CES, avait notamment déclaré : « La Commission européenne encourage apparemment l'augmentation de l'âge de la retraite. Une telle mesure est imprudente et ne fera que renforcer l'eurosepticisme et l'hostilité. »

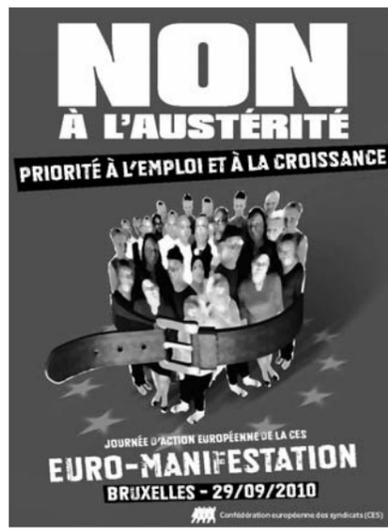
C'est peu de dire que ce positionnement va à l'encontre des millions de grévistes et de manifestants

Mais de quel point de vue se place John Monks lorsqu'il utilise de telles formules ? Partisan en 2005 du vote oui lors des référendums sur la Constitution européenne, John Monks se place en fait en défenseur des institutions européennes, dont il craint qu'elles ne soient affaiblies par « l'hostilité » des travailleurs. Mais dans sa critique, il n'y a nulle référence au fait que l'augmentation de l'âge de départ à la retraite va à l'encontre des intérêts des travailleurs.

Et il faudrait manifester le 29 septembre pour empêcher l'« eurosepticisme », comme nous y invite John Monks ?

Où est le fond des positions de la CES ?

Dans une résolution du comité exécutif de la CES des 1^{er} et 2 juin derniers sur la crise économique et sociale, on trouve cette phrase à



« Non à l'austérité », comme le proclame cette affiche ? Mais la CES considère que « le gouvernement et le peuple grecs n'ont pas actuellement d'alternative au plan de sauvetage ».

proprement parler stupéfiante à propos de la Grèce : « La CES reconnaît que le gouvernement et le peuple grecs n'ont pas actuellement d'alternative au plan de sauvetage, mais estime qu'il faudra, et le plus tôt sera le mieux, y ajouter un élément supplémentaire en faveur de la croissance et de la création d'emplois. »

Mais s'il n'y a pas d'alternative au plan d'austérité mis en œuvre par le gouvernement « socialiste » de Papandréou contre le peuple grec, contre lequel se dressent depuis des mois des dizaines de milliers de travailleurs grecs, c'est donc qu'il faudrait l'accepter avec quelques « éléments supplémentaires », quelques aménagements à la marge, en quelque sorte.

Ce jugement de la CES sur la Grèce a une portée générale :

— Pas d'alternative à la réforme du marché du travail en Espagne ?

— Pas d'alternative à l'allongement à 67 ans de l'âge de départ à la retraite en Allemagne ?

— Pas d'alternative à la réforme Sarkozy contre les retraites ?

C'est peu de dire que ce positionnement va à l'encontre des millions de grévistes et de manifestants qui, en France, exigent le retrait du projet de loi Sarkozy, y compris de ceux qui, aspirant à une action européenne, seront présents à Bruxelles.

C'est peu de dire qu'il se dresse contre tout le mouvement des travailleurs et des militants de toute l'Europe qui refusent les plans d'austérité de leur gouvernement.

Qui peut prétendre que l'euro-manifestation du 29 septembre ait un quelconque rapport avec la défense des intérêts des travailleurs ? ■

SANTÉ - PROTECTION SOCIALE

Comme le réclame le patronat, une attaque contre les soins de santé suivra immédiatement le projet de loi sur les retraites.

L'Elysée l'a décidé : le remboursement à 100 % des longues maladies sera remis en cause

Et pour tous les patients, le remboursement des médicaments à vignette bleue baisserait de 5 points

Le 28 septembre, le gouvernement rendra public son projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2011.

Les principales mesures, révèle le journal patronal *Les Echos* (16 septembre), « viennent d'être validées, mais rien n'est encore totalement définitif ».

Le gouvernement prévoit des coupes de 2,5 milliards d'euros dans les remboursements médicaux, en s'en prenant tout d'abord au cœur de la Sécurité sociale conquise en 1945 : le remboursement à 100 % des affections de longue durée (ALD).

Les frais de transport sanitaire des patients en ALD ne seront plus systématiquement pris en charge, les bandelettes d'autotest de glycémie utilisées par les diabétiques ne seront remboursées qu'à hauteur d'une par jour. Et surtout, les malades atteints d'hypertension « bénigne », c'est-à-dire non associée à une autre pathologie, ne seront plus remboursés à 100 % pour leurs soins et médicaments. Ce serait un précédent qui ouvrirait la voie à l'exclusion d'autres maladies du 100 %.

Pour tous les assurés sociaux, le remboursement des médicaments à vignette bleue diminuerait de 5 points, passant de 35 % à 30 % ; le remboursement des visites chez le médecin baissera de 0,5 point, passant de 70 % à 69,5 % ; un ticket modérateur de 20 % sera appliqué aux « petits » actes tarifés entre 91 et 120 euros pratiqués à l'hôpital.

Les dotations aux établissements accueillant personnes âgées et handicapées devront être diminuées de 300 millions d'euros. Enfin, les médecins seront incités davantage à limiter leurs prescriptions, avec prime d'objectif à l'appui, « par exemple pour limiter la prescription des médicaments contre le cholestérol les plus coûteux », selon *Les Echos*.

Y. L. ■



Retraites, assurance maladie

Quand le Medef appelle les médecins à la rescousse

Claude Dupuy

Le *Quotidien du médecin* (6 septembre) a informé les médecins des velléités de Laurence Parisot : « La présidente du Medef l'a dit lors de l'université d'été de sa fédération : (...) une nouvelle réforme de l'assurance maladie est à son sens indispensable. » Pour réduire les dépenses (publiques — NDLR), il faut continuer les réformes structurelles, explique-t-elle. Nous sommes au milieu du gué pour celle des retraites. Il faudra ensuite lancer très vite celle de l'assurance maladie. »

Laurence Parisot a indiqué (point de presse mensuel du Medef) : « Pour nous, réfléchir à la question de l'assurance maladie, c'est surtout ne pas réfléchir tout seul dans notre coin. Donc, il sera nécessaire, dans la période qui vient, de commencer à travailler sur ce sujet, bien sûr avec nos partenaires syndicaux, mais aussi avec tous les autres publics concernés avec l'assurance maladie, et je pense notamment aux médecins. » Quant aux retraites, on apprend par le même journal que Laurence Parisot « souhaite signer un accord de prévention de la pénibilité », et, pour cela, « travailler davantage avec les médecins et l'Académie de médecine ». ■